



**UNION INTERFEDERALE DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE FORCE OUVRIERE**
46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS
(Tél. : 01.44.83.65.55)

08 avril 2010

CIRCULAIRE-2010 N°03

AGENDA SOCIAL : « Recherche social désespérément ! »

C'est sur fond de remaniement que le « nouveau » Ministre du travail, Eric WOERTH et le nouveau secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, Georges TRON, ont présenté vendredi 26 mars 2010 aux organisations syndicales l'agenda social pour la Fonction Publique.

Cette réunion se tenait donc après les élections régionales et après la journée de mobilisation du 23 mars dernier.

Dans une intervention « fleuve », le Ministre a procédé à un bilan de la politique gouvernementale sur le sujet, puis évoqué les thèmes qui seront soumis à la discussion ou à la négociation tout au long de l'année 2010.

L'UIAFP-FO a salué la nomination d'un secrétaire d'Etat à la Fonction publique. Par contre, nous avons critiqué le rattachement de la Fonction publique au ministère du Travail qui pourrait indiquer la remise en cause du Statut général des fonctionnaires, et qui signifie dans un premier temps que le dossier des retraites sera traité globalement, à la fois pour le secteur privé et le secteur public !

Nous sommes intervenus sur les thèmes suivants :

- la RGPP et les suppressions d'emplois,
- le code des pensions,
- les salaires, pour refuser une politique salariale qui individualise les rémunérations et favorise les suppressions de postes, et pour revendiquer de réelles améliorations,
- le projet de loi sur le dialogue social,
- la méthode de dialogue social qui nous a écartés des négociations sur les grilles indiciaires,
- les agents non titulaires.

Nous avons réservé nos réponses concernant :

- l'inscription des valeurs de la Fonction publique dans un préambule au Statut général,
- les calendriers des CAP de la Fonction publique de l'Etat.

Concernant la date de l'élection générale, nous avons indiqué que nous n'étions pas demandeurs de précipiter la disparition de certaines organisations syndicales !

NON-TITULAIRES

Propos d'Eric WOERTH :

Le ministre évoque les 16 plans de titularisation intervenus en 50 ans. Or le nombre d'agents non titulaires reste stable (850 000 aujourd'hui).

Il explique que l'emploi contractuel est passé du « dérogatoire » au « complémentaire ». Il rappelle les propositions du rapport Silicani pour améliorer les contrats et la gestion des agents non titulaires.

Par ailleurs le 27 janvier dernier le président de la République a parlé de titularisation. Sur ce point le ministre a constaté le consensus syndical. Il propose un plan d'actions pour éviter les pratiques abusives, et les régulariser y compris par l'accès à la titularisation ou au CDI. Ce plan sera concerté avec les ministères employeurs, pour une conclusion à la fin de l'automne, avec un projet de loi.

COMMENTAIRE FO : Le Ministre n'a pas répondu à notre demande de mise en place d'un plan de titularisation et s'il a fait part de son souhait de prendre des mesures à caractère législatif et réglementaire pour éviter les situations qu'il qualifie lui-même d'abusives, nous ne disposons pas à ce stade de propositions concrètes de la part du Ministre.

FO n'était en rien rassuré quant à un éventuel coup d'arrêt mis à la déstructuration des emplois statutaires au profit de l'emploi contractuel.

EMPLOI

Propos d'Eric WOERTH : Aucun !

COMMENTAIRE FO : C'est le grand absent de cet agenda social. Le Ministre a confirmé à demi-mots la politique du gouvernement en matière de suppression de postes, faisant ainsi le choix délibéré d'affaiblir le service public et d'aggraver la dégradation des conditions de travail et d'accueil.

Alors que le gouvernement réaffirme que l'emploi est sa principale préoccupation, il choisit de détruire toujours plus d'emplois publics. Bien entendu, nous condamnons fermement le mécanisme qu'il propose : « Je supprime des postes et je redonne à ceux qui restent une partie des économies ainsi réalisées ».

RECRUTEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Propos d'Eric WOERTH :

Le ministre fait le bilan du plan d'actions de réforme des concours : 250 ont été réformés. D'ici 2011 la totalité des 360 concours le seront. La RAEP sera généralisée dans les concours internes et les examens professionnels.

Pour la Fonction publique territoriale : un groupe de travail sera mis en place, le ministre constate beaucoup de plaintes à l'encontre des concours.

En matière de formation initiale, un bilan des classes préparatoires intégrées sera fait fin 2010. L'ouverture du dispositif à la FPT et la FPH sera examinée.

M. Woerth explique que l'évolution vers des filières professionnelles (rapport Silicani) pour une Fonction publique de métiers à l'instar de la Fonction publique Territoriale, n'a pas été poursuivie pour l'instant, à cause de la crise, car cette évolution est coûteuse.

La fusion des corps de la Fonction publique de l'Etat, et la création de corps interministériels, est encouragée.

COMMENTAIRE FO : L'ensemble des dispositions proposées tant en matière de recrutement que de gestion des ressources humaines vont dans le sens d'une déstructuration du statut général. Il est clair que ces mesures favorisent l'accompagnement de la mise en œuvre de la « loi mobilité ».

Par ailleurs, en remplaçant la notation par l'entretien d'évaluation, il ne s'agit pas de substituer à un système infantilisant des mesures responsabilisantes, mais d'accompagner l'individualisation de la rémunération, la culture du mérite et du résultat.

PLACE DES FEMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Propos d'Eric WOERTH :

Le ministre évoque la part des femmes dans les postes ou instances de direction et de représentation, ainsi que l'équilibre vie professionnelle / vie familiale.

COMMENTAIRE FO : Si le discours est teinté de bonnes intentions, nous ne disposons de rien de tangible, les questions de conditions de travail, d'adéquation entre vie professionnelle et vie familiale, de mesures sociales etc,...étaient absentes des propos du Ministre.

DDI

Propos d'Eric WOERTH :

M. Woerth reconnaît que les DDI constituent un sujet de préoccupation.

Il explique que les règles des instances doivent être respectées, y compris la charte de gestion. Les questions de temps de travail, d'indemnités, d'action sociale ... ne sont pas réglées.

COMMENTAIRE FO :

FO a réitéré sa dénonciation de la RGPP et en a demandé l'arrêt.

DIALOGUE SOCIAL

Propos d'Eric WOERTH :

L'urgence est déclarée pour le projet de loi portant rénovation du dialogue social dans la Fonction publique. La publication devrait se situer fin mai.

Le ministre indique être attaché au respect de l'accord de juin 2008. Il a refusé les amendements de la Fonction publique territoriale tendant à réintroduire un paritarisme formel.

Le décret sur les Comités Techniques sera prêt avant la fin de l'été, les autres avant fin 2010.

Concernant la date de l'élection générale le ministre indique que les choses se feront en 2 temps :

- Premier temps : élection des CT pour la FPE et la FPH, soit à la fin du 1^{er} semestre 2011, soit à la fin du 2^e semestre 2012.

Le ministre indique sa préférence pour 2011.

- Deuxième temps : élection générale 3 versants, CT et CAP, fin 2014 (calendrier de la FPT).

Le CSFPE est en cours de renouvellement sur les bases actuelles, il sera reconfiguré en 2011 suite aux élections de représentativité.

En matière de droits syndicaux, deux chantiers vont être ouverts.

Le premier, immédiat, concerne la modernisation des garanties statutaires des représentants syndicaux ; le deuxième au second semestre concernera les moyens des organisations syndicales.

COMMENTAIRE FO : En premier lieu, il apparaît clairement que le projet de loi portant rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique, va conduire à supprimer des organisations syndicales. Ceci résulte de l'accord signé en juin 2008 dans le prolongement de la position commune que FO a contesté et continue de contester pour ses aspects liberticides. La perspective des élections professionnelles pour la Fonction Publique de l'Etat et la Fonction Publique Hospitalière à la fin du premier semestre 2011 va accélérer ce processus.

Du reste, l'UNSA, la CFE-CGC et la CFTC l'ont clairement exprimé au Ministre et aux autres organisations syndicales.

Notons que la CGT, la CFDT, FSU et Solidaires s'allient au Ministre pour terminer cette œuvre.

La CFDT a renchéri en exigeant que s'appliquent à la Fonction publique les seuils de 8 à 10% de représentativité !

FO continue d'exiger le retrait de ce projet de loi.

« Coup de pied de l'âne ! » :

Le gouvernement qui n'est pas à une contradiction près prône dans son projet de loi, **les accords majoritaires** et introduit un « **article 30 additionnel** » qui **supprime la catégorie active** aux personnels paramédicaux, cadres et non-cadres, **dispositions refusées par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique Hospitalière** (sauf le SNCH qui représente moins de 1 % des hospitaliers).

Même chose concernant **l'intéressement collectif** qui est intégré à ce projet de loi, alors qu'il fait l'objet d'un **refus par toutes les organisations syndicales** qui se sont opposées à l'accord cadre proposé en début de mois par le Ministre.

On le voit, le gouvernement ne respecte pas les organisations syndicales, pas plus que les principes qu'il élabore !

NEGOCIATIONS SALARIALES

Propos d'Eric WOERTH :

2010 est une année de négociation triennale.

M. Woerth confirme la désindexation de l'évolution du point d'indice par rapport aux prix.

Il rappelle que le gouvernement retourne aux agents une partie des économies réalisées : 650 M€ pour 2010 ... sur des mesures indiciaires et indemnitaires.

La PFR (prime de fonction et de résultats) sera étendue en 2010 à certains agents de catégorie B.

Le calendrier de la négociation salariale se tiendra en 2 temps :

- le bilan et l'examen des demandes syndicales se feront fin mai – début juin
- sur la base des propositions du gouvernement, la négociation multilatérale aura lieu début juillet.

Tous les thèmes seront ouverts : point, catégoriel, PFR, GIPA, supplément familial de traitement, indemnité de résidence, action sociale (retraités), intéressement ...

COMMENTAIRE FO : Le gouvernement poursuit sa politique d'individualisation de la rémunération des fonctionnaires et agents publics. Il continue de déconnecter l'évolution de la valeur du point d'indice de l'évolution des prix. Cela a inéluctablement comme conséquence de provoquer la perte de pouvoir d'achat des personnels.

Nous sommes bien dans la mise en œuvre d'une politique d'austérité, les fonctionnaires et agents publics paient le prix fort pour une crise dont ils ne sont en rien responsables.

RETRAITES

Propos d'Eric WOERTH :

Pour M. Woerth le remaniement ministériel ne vise pas à l'alignement pur et simple des régimes du public et du privé.

Les sujets communs sont : la durée de cotisation et l'âge de départ en retraite.

D'autres sujets tiennent à la spécificité de la Fonction publique.

Le ministre ne souhaite pas baisser les pensions.

Une concertation approfondie aura lieu, et il y a urgence ... mais il n'y aura « pas de passage en force » selon lui.

Des réunions bilatérales seront organisées pour entendre les « propositions » des organisations syndicales, avant la sortie du rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) prévu le 14 avril.

Le ministre s'est dit sans « idées préconçues » et a affirmé qu'il n'avait pas de plan à cette date.

Il est, selon lui, question de justice entre le privé et le public d'une part ; à l'intérieur du secteur public d'autre part.

COMMENTAIRE FO : Même si le Ministre a tenté d'éviter toute provocation sur le sujet, la volonté politique de s'attaquer aux retraites en général et à celles des fonctionnaires en particulier n'est pas démentie.

Nous avons clairement exprimé nos revendications et nos attentes. FO n'acceptera pas la remise en cause du code des pensions civiles et militaires. Quant à un éventuel allongement de la durée de cotisations, nous réaffirmons que : « 40 ans, c'est déjà trop ! ».

Même s'il s'en défend, en regroupant sous un seul Ministère le dossier des retraites du public et du privé, le gouvernement a donné un signe fort quant à sa volonté d'aligner les deux régimes.

La FSU et la CGT se sont dites demandeuses de discuter, non seulement de la durée de cotisation et de l'âge de départ, mais aussi de l'entrée tardive dans la Fonction publique, de la prise en compte des années d'étude etc.

CONCLUSION : Au final, cet agenda social porte bien mal son nom. Pire le gouvernement poursuit ses attaques contre le service public, les fonctionnaires et leur statut.

Cette offensive ne peut que nous renforcer dans notre détermination de défendre « becs et ongles » nos revendications.

Le gouvernement doit revoir sa copie sous peine de s'exposer à une dégradation profonde du climat social.

